

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE DE-ICER 500ML

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial DE-ICER 500ML  
No du produit XUK945

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur James Briggs Limited  
4 Howarth Court,  
Gateway Crescent, Chadderton,  
Oldham, Lancashire  
OL9 9XB  
England  
0161 627 0101  
sds@jamesbriggs.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

|                                |                        |
|--------------------------------|------------------------|
| Risques Physiques et Chimiques | Flam. Aerosol 1 - H222 |
| Pour l'homme                   | Non classé.            |
| Pour l'environnement           | Non classé.            |

Classification (1999/45/CEE) F+;R12.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



|                                      |                                  |  |
|--------------------------------------|----------------------------------|--|
| Mention D'Avertissement              | Danger                           |  |
| Mentions De Danger                   | H222                             | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| Conseils De Prudence                 | P102<br>P261<br>P271<br>P501     | Conserver hors de la portée des enfants.<br>Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.<br>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.<br>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.   |
| Conseils De Prudence Supplémentaires | P210<br>P211<br>P251<br>P302+352 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.<br>Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.<br>Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |

# DE-ICER 500ML

P410+412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

## 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

|   |   |
|---|---|
| AMMONIAC...%  | < 1%  |
| No CAS : 1336-21-6  | No CE : 215-647-6                             |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Skin Corr. 1B - H314<br>STOT Single 3 - H335<br>Aquatic Acute 1 - H400 | Classification (67/548/CEE)<br>C;R34<br>N;R50 |
| BUTANE  | 1-5%  |
| No CAS : 106-97-8   | No CE : 203-448-7                             |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Gas 1 - H220   | Classification (67/548/CEE)<br>F+;R12         |
| ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)  | 10-30%  |
| No CAS : 64-17-5  | No CE : 200-578-6                             |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Liq. 2 - H225  | Classification (67/548/CEE)<br>F;R11          |
| ETHYLÈNE-GLYCOL   | 5-10%   |
| No CAS : 107-21-1   | No CE : 203-473-3                             |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Acute Tox. 4 - H302  | Classification (67/548/CEE)<br>Xn;R22         |
| ISOBUTANE   | < 1%  |
| No CAS : 75-28-5  | No CE : 200-857-2                             |
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Gas 1 - H220   | Classification (67/548/CEE)<br>F+;R12         |
| MÉTHANOL  | < 1%  |
| No CAS : 67-56-1  | No CE : 200-659-6                             |

## DE-ICER 500ML

|   |  |
|---|--|
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Acute Tox. 3 - H301<br>Acute Tox. 3 - H311<br>Acute Tox. 3 - H331<br>STOT Single 1 - H370 | Classification (67/548/CEE)<br>F;R11<br>T;R23/24/25,R39/23/24/25 |
|---|--|

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| PROPANE          | 1-5%              |
| No CAS : 74-98-6 | No CE : 200-827-9 |

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Gas 1 - H220 | Classification (67/548/CEE)<br>F+;R12 |
|---|---------------------------------------|

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| PROPANE-2-OL     | 10-30%            |
| No CAS : 67-63-0 | No CE : 200-661-7 |

|   |   |
|---|---|
| Classification (CE 1272/2008)<br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>STOT Single 3 - H336 | Classification (67/548/CEE)<br>F;R11<br>Xi;R36<br>R67 |
|---|---|

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

# DE-ICER 500ML

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation                | NORME | VME - 8 Hrs |                        | VLE - 15 Min |                        | Obs. |
|----------------------------|-------|-------------|------------------------|--------------|------------------------|------|
| BUTANE                     | VLEP  | 800 ppm     | 1900 mg/m <sup>3</sup> |              |                        |      |
| ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) | VLEP  | 1000 ppm    | 1900 mg/m <sup>3</sup> | 5000 ppm     | 9500 mg/m <sup>3</sup> |      |
| ETHYLÈNE-GLYCOL            | VLEP  |             |                        | 50 ppm       | 125 mg/m <sup>3</sup>  |      |
| ISOBUTANE                  | WEL   | 800 ppm     |                        | 800 ppm      |                        |      |
| MÉTHANOL                   | VLEP  | 200 ppm     | 260 mg/m <sup>3</sup>  | 1000 ppm     | 1300 mg/m <sup>3</sup> |      |
| PROPANE                    |       | Asphyxiant. | Asphyxiant.            | Asphyxiant.  | Asphyxiant.            |      |
| PROPANE-2-OL               | VLEP  |             |                        | 400 ppm      | 980 mg/m <sup>3</sup>  |      |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Utiliser une protection à cartouches chimiques avec cartouche appropriée.

# DE-ICER 500ML

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                  |
|--|------------------|
| Aspect                                   | Aérosol.         |
| Couleur                                  | @@@Typical@@@    |
| Odeur                                    | Caractéristique. |
| Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%) | 0.8              |
| Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%) | 9.0              |

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

Contact avec la peau

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

# DE-ICER 500ML

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

### 12.1. Toxicité

Data set not currently available.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

|                      |      |
|----------------------|------|
| No. UN (ADR/RID/ADN) | 1950 |
| No. UN (IMDG)        | 1950 |
| No. UN (ICAO)        | 1950 |

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport    AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Classe ADR/RID/ADN      | 2       |
| Classe ADR/RID/ADN      | Class 2 |
| No. D'Étiquette ADR     | 2.1     |
| Classe IMDG             | 2.1     |
| Classe/Division ICAO    | 2.1     |
| Étiquettes De Transport |         |



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN    N/A

## DE-ICER 500ML

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| Groupe d'emballage IMDG | N/A |
| Groupe d'emballage ICAO | N/A |

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin  
Non.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| EMS                        | F-D, S-U |
| Code restriction de tunnel | (D)      |

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Date de révision             | 28/11/2016   |
| Révision                     | 10   |
| Remplace la date             | 28/11/2016   |
| Phrases - R (Texte Intégral) |  |
| R12                          | Extrêmement inflammable.   |
| R11                          | Facilement inflammable   |
| R37                          | Irritant pour les voies respiratoires.   |
| R36                          | Irritant pour les yeux.  |
| R67                          | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.   |
| R22                          | Nocif en cas d'ingestion.  |
| R34                          | Provoque des brûlures.   |
| R39/23/24/25                 | Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| R23/24/25                    | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.   |
| R50                          | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| Mentions De Danger Completes |  |
| H222                         | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H220                         | Gaz extrêmement inflammable.   |
| H225                         | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H302                         | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H335                         | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H336                         | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H314                         | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  |
| H319                         | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H370                         | Risque avéré d'effets graves pour les organes <<Organs>>.  |
| H301                         | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H311                         | Toxique par contact avec la peau.  |
| H331                         | Toxique par inhalation.  |
| H400                         | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |